



dossier regroupement familial

Par **stellite**, le **11/11/2010** à **15:48**

pour moi je remplis les conditions demandées pour déposer un dossier de regroupement familial j'ai pas d'enfant mineur à ma charge donc le regroupement est pour une seule personne ma femme ; la question que je pose là : est ce que je dois attendre une autre année pour que je dépose ma demande de regroupement ? parce que à ofii demande 12 fiches de paie pour faire leur calcul alors que moi je ne toucherai ma pension de retraite qu'en janvier 2011 je demande votre conseil pour bien traiter mon dossier , l'age passe et je peux plus vivre sans ma femme merci

Par **Claralea**, le **12/11/2010** à **00:51**

Bonsoir, mais en attendant votre retraite, vous devez bien avoir des revenus, et présenter les 12 derniers justificatifs même de pré-retraite ou chômage. En leur signalant que vous allez toucher votre retraite en janvier 2011, ce qui est un revenu sûr. Surtout qu'avec le temps qu'il faut pour un regroupement familial, votre femme arriverait en France après janvier 2011